

Communiqué de presse - 07/04/2021

PATRIMOINE

EGLISE SAINT-LOUIS : LES ŒUVRES D'ART PROTEGEES DURANT LA PHASE DE TRAVAUX INTERIEURS

FOCUS SUR LES ŒUVRES

19 TABLEAUX

*Chemin de croix (14 tableaux),
l'Annonciation, Sainte-Madeleine au
désert, Vierge à l'Enfant, Saint-Charles
Borommée et La mise au tombeau classée
au titre des monuments historiques*

UNE CROIX D'AUTEL

classée au titre des monuments
historiques

LE MONUMENT AUX MORTS

d'André Astoul

DES STATUES

dont la *Vierge à l'Enfant*

UN ORGUE DE TRIBUNE ET ORGUE DE CHŒUR

UNE CHAIRE A PRECHER

DES OBJETS PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

confessionnaux, consoles, bénitiers,
maître-autel, tabernacle, ciborium, fonds
baptismaux

Depuis 2017, un important chantier de restauration se déroule au sein de l'église Saint-Louis, sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville et avec le soutien financier de la Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire. Préalablement aux prochains travaux de rénovation intérieure (changement du système de chauffage) et afin de protéger les œuvres présentes à l'intérieur de l'édifice, les services de la Ville procèdent cette semaine à leur déplacement et à leur protection. Les œuvres déplacées réintégreront l'église Saint-Louis d'ici la mi-septembre, date prévisionnelle de fin de travaux intérieurs.

Protection des œuvres

Parmi ses missions, l'équipe du musée est mobilisée pour la préservation des œuvres d'art du patrimoine culturel yonnais. C'est pourquoi, elle assure la coordination de la protection des œuvres de l'église Saint-Louis, accompagnée par les services techniques de la Ville et par des entreprises spécialisées dans la manutention, le transport et le stockage d'œuvres d'art.

Pendant la phase de travaux intérieurs de l'église, deux options ont été retenues pour les œuvres présentes dans l'enceinte de l'édifice : un déplacement hors site ou une protection sur site.

Les œuvres temporairement déplacées seront soit :

- Entreposées dans les entrepôts d'une société spécialisée dans le stockage d'œuvres d'art (dans un espace sécurisé, chauffé, climatisé, contrôlé et régulé) ;
- Installées dans des lieux de culte situés à proximité (église Sainte-Bernadette située à La Roche-sur-Yon) ou au sein même de l'église, dans des espaces non concernés par les travaux (sacristie).

Pour les œuvres ne pouvant être déplacées, plusieurs dispositifs sont mis en place :

- Des tissus de coton seront installés sur certaines œuvres ;
- Des systèmes d'échafaudages de protection ou d'encoffrement seront montés sur d'autres œuvres par les entreprises spécialisées.

